

# Enquête sur la mobilité des Personnes à Mobilité Réduite et en situation de handicap

N° 1

Mars 2016

Grandes enquêtes



## Objectifs et méthodologie de l'enquête

### Contexte et objectifs

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a introduit le principe général d'accessibilité pour tous. La mise en accessibilité doit concerner l'ensemble de la chaîne de déplacements pour toutes les personnes à mobilité réduite.

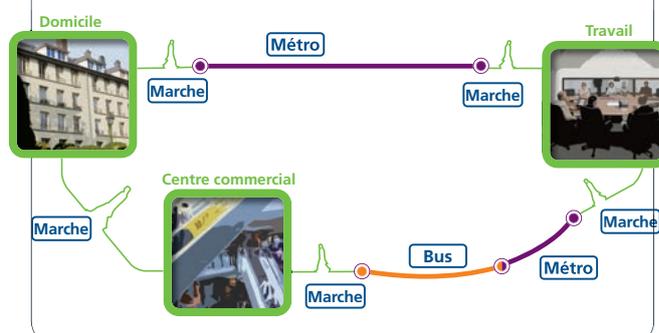
Si les mesures à mettre en œuvre sont clairement établies, on connaît en revanche insuffisamment :

- la part de la population qui à un moment donné peut être considérée comme faisant partie de la population à mobilité réduite ;
- les caractéristiques de la mobilité des personnes en situation de handicap.

Dans ces conditions, le STIF a décidé de lancer une enquête spécifique poursuivant trois objectifs :

- apporter un cadrage général de la population des personnes à mobilité réduite âgées de 5 ans et plus en Île-de-France, qui identifie notamment les personnes handicapées (et les catégories de handicap) et les personnes en situation de gêne temporaire ;

**Un exemple de la chaîne de déplacements**  
du domicile au lieu de travail, du lieu de travail aux commerces, des commerces au domicile



- recueillir la mobilité des personnes en situation de handicap un jour de semaine hors vacances scolaires et pouvoir la comparer au niveau de mobilité des personnes non handicapées ;
- connaître la perception des conditions actuelles de déplacement et des mesures d'amélioration de l'accessibilité en cours de réalisation auprès des personnes à mobilité réduite et aussi de la population dans son ensemble.

Le STIF a piloté l'enquête, dont la réalisation a été confiée à TNS Sofres en 2013 et 2014. Il en a assuré le financement.

## Sélection des personnes interrogées

L'enquête a été réalisée par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de la population francilienne. Pour garantir la représentativité statistique de l'enquête :

- un premier tirage aléatoire de numéros de téléphone a été effectué au sein d'une base de numéros de téléphone franciliens fixes ou mobiles, en s'assurant que l'échantillon de ménages ainsi constitué soit représentatif de la population francilienne en termes de professions et catégories socio-professionnelles de la personne de référence et de département de résidence du ménage ;

- un deuxième tirage aléatoire a été réalisé parmi les membres du ménage pour le choix de la personne interrogée (méthode de l'individu Kish).

Seules les personnes vivant en ménage ordinaire ont été interrogées. Les personnes résidant en collectivité (maisons de retraite, institutions, etc.) n'entrent pas dans le champ de l'enquête.

## Échantillon et questionnaires

Trois questionnaires correspondant aux objectifs de l'enquête ont été administrés aux répondants.

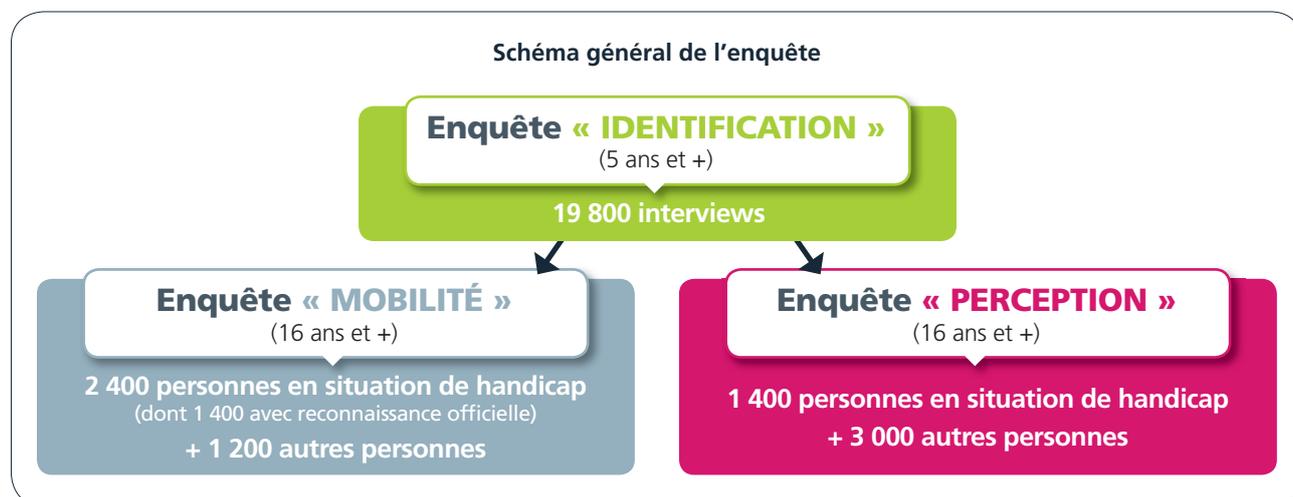
- Un **questionnaire « identification »**, soumis à près de 20 000 personnes, a permis de repérer les personnes âgées de 5 ans et plus en situation de handicap au sein des personnes interrogées.
- Un **questionnaire « mobilité »** a été adressé à deux sous-échantillons de personnes âgées de 16 ans et plus (des personnes en situation de handicap et des personnes sans handicap). Le répondant devait décrire tous les déplacements réalisés la veille de l'enquête en précisant pour chacun son motif, son origine et sa destination, le mode de déplacement utilisé, etc.
- Un **questionnaire « perception »** a été administré à deux sous-échantillons de personnes âgées de 16 ans et plus (en situation de handicap et sans handicap).

Ce questionnaire a porté sur la perception des conditions actuelles de déplacement et les mesures d'amélioration de l'accessibilité en cours de réalisation.

Plusieurs dispositifs ont été prévus afin de faciliter la passation du questionnaire :

- La personne interrogée avait la possibilité de se faire aider par un tiers si elle était dans l'incapacité de répondre seule à l'enquête. Cela a concerné environ 30 % des interviews.
- Des rendez-vous ont pu être pris pour réaliser l'enquête en deux fois afin de réduire la pénibilité de l'entretien téléphonique. Les questionnaires « mobilité » et « perception » ont aussi pu être administrés en face-à-face.

Il faut noter que le mode de recueil par téléphone exclut, de fait, l'interrogation de certaines personnes, en particulier les personnes sourdes de naissance.



## Déroulé de l'enquête

L'enquête a été suivie par :

- un comité scientifique rassemblant l'IFSTTAR, le CETE Nord Picardie, l'IAU Île-de-France et la DRIEA Île-de-France, qui a apporté un conseil sur les questions méthodologiques ;
- un comité constitué des associations de personnes handicapées participant au comité de suivi du Schéma Directeur d'Accessibilité des transports collectifs, qui a notamment contribué à l'élaboration des questionnaires.

### Associations ayant participé à l'élaboration et au suivi de l'enquête :

Action Passeraile – AFM/CEREMH – APF – APF/IDF – AVH – CFPSAA – CLH 10 – Association Audio IDF et JNA – CCH – CORERPA-IDF – FNATH – Handirail – Mobile en Ville – URAPEI IDF/UNAPEI – UNAPEI – CODERPA 94 – Class-Handicap Paris

## Une définition large du handicap

La définition du handicap retenue dans l'étude est large, dans le sens où elle ne s'est pas limitée aux situations de handicap reconnues administrativement, car toutes les personnes en situation de handicap n'en disposent pas. Des questions filtres, construites à partir de celles utilisées par l'Insee pour l'enquête Vie Quotidienne et Santé (2007), ont été utilisées dans le questionnaire « identification » pour repérer la cible de la présente enquête. Ces questions ont porté sur l'état de santé, sur les limitations fonctionnelles, sur l'appréciation que les personnes ont de leur situation et sur l'existence d'une reconnaissance administrative d'un handicap et la perception de prestations sociales.

Trois situations de handicap ont été retenues :

- **les personnes ayant un handicap reconnu**, c'est-à-dire bénéficiant d'une reconnaissance administrative de leur handicap ;
- **les personnes ayant un handicap détecté**, c'est-à-dire ayant déclaré :
  - avoir au moins une maladie chronique ou des problèmes de santé qui les gênent dans leurs déplacements,
  - avoir des difficultés importantes ou très importantes dans la réalisation de certaines fonctions en lien avec la mobilité (cf. liste des limitations fonctionnelles) ;
- **les personnes ayant un handicap déclaré**, c'est-à-dire ayant répondu qu'elles considéreraient avoir un handicap ou une maladie chronique entraînant une gêne pour leur mobilité.

En fonction des réponses apportées, il est possible pour un répondant de se trouver dans plus d'une des situations retenues. Aussi, pour simplifier la présentation des résultats, la hiérarchie suivante a été retenue :

- Dès lors qu'une personne déclare disposer d'une reconnaissance officielle de son handicap, elle est considérée comme en situation de handicap reconnu.
- Hors situation de handicap reconnu, dès lors qu'une personne est détectée en situation de handicap, elle est considérée comme en situation de handicap détecté.
- Hors situation de handicap reconnu ou détecté, dès lors qu'une personne déclare elle-même être en situation de handicap, elle est considérée comme en situation de handicap déclaré.

# Classification des types de handicap

Différents types de handicap ont été distingués à partir des réponses aux questions relatives aux limitations fonctionnelles, aux problèmes de santé rencontrés et aux handicaps déclarés.

Aucune hiérarchie n'a été introduite dans les types de handicap. Certaines personnes sont ainsi concernées par plusieurs types de handicap.

## Liste des limitations fonctionnelles

Avez-vous des difficultés...	Type de handicap
<b>1</b> ... à monter ou descendre un étage d'escalier ?	<b>Moteur</b>
<b>2</b> ... à marcher 200 mètres ?	<b>Moteur</b>
<b>3</b> ... à entendre ce qui se dit au cours d'une conversation avec plusieurs personnes ?	<b>Auditif</b>
<b>4</b> ... à comprendre les autres ou à vous faire comprendre des autres (en dehors des difficultés liées aux différences de langue) ?	<b>Mental / cognitif / psychique</b>
<b>5</b> ... à voir nettement un visage à l'autre bout d'une pièce (avec vos lunettes ou vos lentilles) ?	<b>Visuel</b>
<b>6</b> ... à voir les caractères ordinaires d'un article de journal (avec vos lunettes ou vos lentilles) ?	<b>Visuel</b>
<b>7</b> ... à utiliser vos mains ou vos doigts (par exemple pour ouvrir une bouteille) ?	<b>Moteur</b>
<b>8</b> ... à lever le bras ?	<b>Moteur</b>
<b>9</b> ... à vous baisser pour ramasser un objet lorsque vous êtes debout ?	<b>Moteur</b>